



École Maisonneuve

Montréal, le mardi 07 octobre 2025

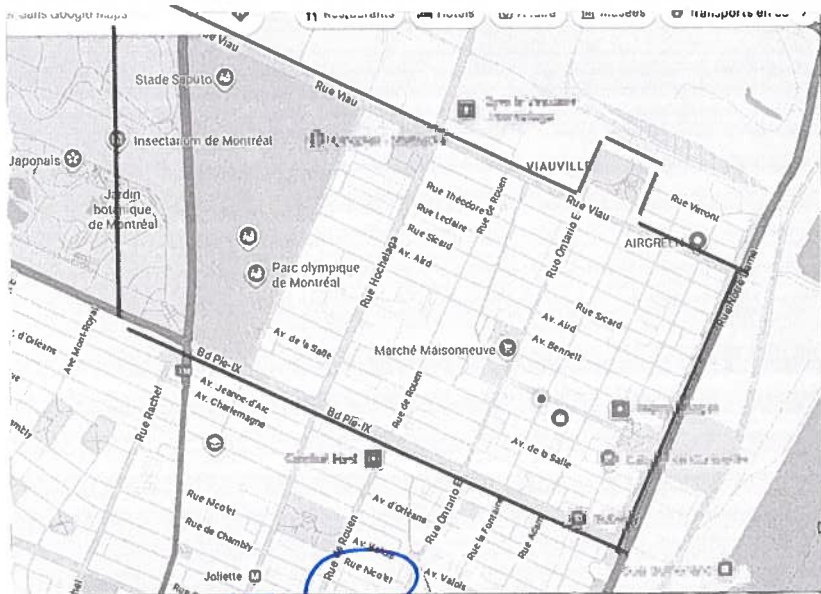
Résolution 7-10-2025-CE-Sorties-éducatives

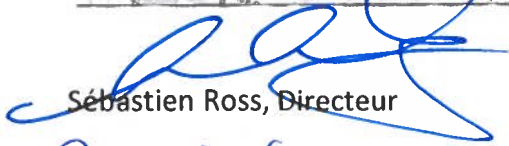
CONSIDÉRANT l'article 87 de la LIP qui stipule que « Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

CONSIDÉRANT que les enseignants de l'école Maisonneuve font plusieurs sorties éducatives avec les élèves annuellement dans le quartier (parc, bibliothèque, maison de la culture, etc.) ne nécessitant pas de modification d'horaire et de frais ;

CONSIDÉRANT que les sorties dans le quartier sont souvent planifiées peu de temps à l'avance ce qui rend difficile l'approbation préalable du CÉ ;

Il est proposé par Karine Demers avec l'appui de Arnaud Nicolas de préapprouver toutes les sorties éducatives ayant lieu dans le quartier et ne nécessitant aucun changement d'horaire ou frais. Le quartier est défini par les rues Notre-Dame au sud, Pie-IX à l'ouest, Viau à l'est (incluant le parc St-Clément) et Sherbrooke au nord (incluant la partie sud du Parc Maisonneuve). Voir carte ci-dessous. Cette résolution aura effet jusqu'à la première réunion du conseil d'établissement de l'année scolaire 26-27.




Sébastien Ross, Directeur


Julie Lapointe, Président(e)

1680 avenue Morgan
Montréal (Québec) H1V 2P9
Téléphone : 514 596-5442, poste 5445
maisonneuve@cssdm.gouv.qc.ca
maisonneuve.cssdm.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 